



CONSEIL SCIENTIFIQUE DU

19 JUIN 2012

**◆ ELECTION DE L'INTUITU PERSONAE DU
CONSEIL ◆**

Conformément à l'article 8-4 des statuts de l'université, personnalités désignées à titre personnel « intuitu personae » sont élues par le conseil au scrutin à un tour à la majorité relative des votants.

Nombre d'inscrits	40
Ne prend pas part au vote	
Nombre de présents ou représentés	33
Pour	29
contre	
Bulletins blancs ou nuls	4
Louis BERGES	29

↪ **M. Louis BERGES est élu Intuitu personae du Conseil Scientifique.**

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Fait à Pessac, le 19 juin 2012

L'Administrateur Provisoire,

Patrice BRUN